



## Comité Forêt

### *Appel à manifestation d'intérêt*

Le rôle des Peuples autochtones et des Communautés locales dans la gestion et préservation des forêts tropicales

30 mars 2022

---

#### 1. Contexte

Le CST Forêt a proposé, lors de sa dernière session en plénière le 26 janvier 2022, de lancer dans le cadre de sa programmation 2022-2023 de nouveaux chantiers autour des thématiques de la restauration des systèmes forestiers, de la biomasse, ainsi que sur l'intégration des Peuples autochtones (PA) et Communautés locales (CL) dans la gestion et la gouvernance forestière.; Ces propositions ont été validées par le Comité de Pilotage du 17 février.

Cette dernière thématique répond à la montée en puissance des revendications des peuples autochtones qui se sont notamment manifestés lors de la CoP 26 à Glasgow, et aux engagements de la France en leur faveur.

D'un côté, il est important que les droits des Peuples autochtones et Communautés locales soient reconnus et respectés par les programmes d'appui à l'amélioration de la gouvernance forestière, à la gestion forestière durable, à la restauration et au reboisement, dans un souci d'équité, et dans le respect des conventions et engagements internationaux, notamment Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (ou Convention relative aux peuples indigènes et tribaux) et Directives volontaire pour la Gouvernance du Foncier (DVGF) appuyée par la FAO. Mais cette préoccupation répond aussi au constat de plus en plus partagé que les peuples autochtones et communautés traditionnelles sont souvent les meilleurs gardiens des écosystèmes et des forêts tropicales en particulier, et qu'il importe donc d'encourager des formes de gouvernance partagées assurant la préservation des forêts tout en contribuant au développement aussi bien des populations concernées que des pays eux-mêmes. Pour autant, il ne faut pas tomber dans une vision simpliste et uniforme des choses, il ne suffit pas de confier les forêts à des organisations locales pour qu'elles en fassent bon usage en toutes circonstances, comme peuvent en témoigner certains programmes de foresterie communautaire. Un point d'attention particulier devra porter sur le possible accaparement foncier des CL à l'encontre des PA notamment dans des zones d'expansion agricole, générant des menaces sur l'accès aux espaces et ressources naturelles des PA.

Enfin, il reste du chemin à faire avant que ce rôle des PA et CL ne soient pleinement reconnus par les politiques forestières et environnementales des gouvernements concernés.

#### 2. Chantiers proposés

Le Copil du CSTF a souhaité laisser une grande flexibilité aux manifestations d'intérêts qui pourraient être formulées par ses membres. Les chantiers doivent contribuer à faire progresser les connaissances et apporter des réponses à la question centrale suivante :

**Comment optimiser les politiques et pratiques forestières pour reconnaître les droits fonciers coutumiers (et autres) des Peuples Autochtones et Communautés Locales, tout en promouvant leur participation effective à la gestion durable des forêts tropicales ?**

Le focus géographique portera sur les trois grands bassins forestiers tropicaux, avec un intérêt particulier porté au bassin du Congo.

Ceci implique d'aborder tout ou partie des questions suivantes (liste non limitative) :

- Quelle est l'effectivité des PA et CL dans la préservation des écosystèmes forestier (y a-t-il des contre exemples ?) et dans la restauration des écosystèmes dégradés ?
- Quels sont les relations entre Peuples Autochtones, Communautés Traditionnelles et Communautés locales , selon les contextes culturels et légaux nationaux. Dans quelles circonstances ont- ils des intérêts communs ou au contraire divergents ?
- Quels sont les modèles de gestion forestière durables par les PA ou CL (en gestion directe ou en cogestion) ?
- Où en sont les politiques régionales et nationales des pays concernés ?
- Quelles opportunités et quelles menaces représentent les politiques de conservation et de restauration, incluant la REDD+, pour les PA et CL ?
- Comment assurer la reconnaissance des droits fonciers des PA et CL dans les politiques et pratiques d'aménagement forestiers ?
- Quelle contribution de la certification à la reconnaissance, à la promotion et à la protection des droits des Peuples Autochtones ?
- Comment appuyer les organisations représentatives de PA et CL afin de renforcer leur capacité à défendre leurs intérêts et contribuer aux politiques sectorielles les concernant ?
- Comment le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) peut-il être mis en œuvre dans la pratique afin de contribuer effectivement à l'autodétermination de peuples et communautés concernés ?
- Par quels mécanismes garantir des rapports équilibrés entre CL et PA, permettant d'éviter une fragilisation accrue des peuples autochtones ?

Les modalités concrètes des actions proposées peuvent porter sur :

- Revue bibliographique, expertise collective (état des connaissances, recensement des initiatives, état des législations, comparaison internationale)
- Ateliers thématiques du CSTF
- Concertations multi-acteurs au niveau national ou régional de la COMIFAC (FIPAC, ..)
- Echanges entre les Réseaux/ Fédérations des PA au niveau des 3 grands bassins forestiers tropicaux = REPALEAC/ COICA/AIPP

Pour ce ou ces chantiers, l'intégration de personnes ou organisations ressources ambassadrices des PA au sein du CSTF ou des chantiers sera encouragée (par exemple DOCIP, FPP...)

Les chantiers proposés ne pourront avoir une durée supérieure à 18 mois

### **3. L'Appel à manifestation d'intérêt**

En qualité de Secrétariat permanent du CST Forêt, le Gret lance auprès des membres du CST un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Le Copil du CST encourage vivement les membres du CSTF souhaitant proposer des chantiers à se coordonner en formant des consortia afin que les diverses activités proposées soient bien complémentaires.

Cependant, il examinera toutes les manifestations d'intérêt, et décidera s'il en retient une ou plusieurs (3 au maximum), et s'il est souhaitable qu'elles soient intégrées dans un seul chantier. A la suite de cet avis, le Secrétariat entrera dans un dialogue de co-construction des propositions techniques et financières avec le porteur du projet avant contractualisation après l'accord du Copil.

**Les membres souhaitant s'impliquer dans l'animation ou la co-animation d'un chantier** (rappelons que les **consortia sont vivement encouragés**) sont invités à se faire connaître du secrétariat, et devront ensuite rédiger une note de manifestation d'intérêt, selon le canevas suivant. **Les membres, invités ici à se constituer en consortium, peuvent intégrer à leur manifestation d'intérêt des organisations non membres du CST, à condition que le membre du CST, porteur de ladite manifestation, se présente en qualité de Chef de file du consortium qu'il aura constitué.**

#### NOTE DE MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ANIMATION D'UN CHANTIER (OU LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ETUDE)

*Les manifestations d'intérêt seront structurées selon le modèle ci-après (elles ne devraient pas dépasser deux pages) :*

1. Nom du chantier : .....
2. Nom du membre du CST et de son organisation : .....
3. Géographie :
4. Les questions clés auquel le chantier devra répondre .....
5. Méthodologie envisagée et principales activités .....
6. Calendrier : .....
7. Consortium proposé. Si intégration souhaitée dans un consortium, préciser (i) si c'est en qualité de **chef de file** et (ii) les **autres membres du consortium envisagés** (mentionner les membres ayant acté leur intérêt), membres du CSTF ou non
8. Budget indicatif

#### **Calendrier**

Les manifestations d'intérêt seront adressées par courriel au Secrétariat du CST ([velasco@gret.org](mailto:velasco@gret.org) ; [castellonet@gret.org](mailto:castellonet@gret.org)) d'ici le **2 mai** 2022.

Ces manifestations d'intérêt seront évaluées et sélectionnées par le Copil courant mai,

La co-construction des propositions techniques et financières aura lieu en juin-juillet, en vue d'une contractualisation et démarrage du chantier en septembre 2022

N'hésitez pas à nous contacter en amont, si vous avez des demandes de précision ou des difficultés à répondre aux questions posées.